

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2018

Excusés : S. Pontarollo (pouvoir à J. Gallin-Martel), C. Jacobs (pouvoir à G. Bertola-Boudinaud), J.P. Mailles (pouvoir à B. Belony), G. Glenisson, Dr X. Francisco.

Secrétaire de séance : Christian Beton

Vote du compte-administratif 2017 : La section de fonctionnement est arrêtée à 1 829 028,14€ de recettes pour 1 492 415,23€ de dépenses, soit un excédent de l'exercice de 336 612,91€ auquel il faut ajouter l'excédent des exercices antérieurs de 644 946,38€, soit un excédent global de fonctionnement de 981 559,29€.

La section d'investissement est arrêtée à 432 095,08€ de recettes pour 520 514,09€ de dépenses, soit un déficit de l'exercice de 88 612,91€, auquel il faut ajouter le déficit des exercices antérieurs de 191 702,12€, soit un déficit global d'investissement de 280 121,13€

Le résultat global de clôture (Fonctionnement et investissement) est de 701 438,16€. Il comporte également 135 567,26€ de restes à réaliser.

Le maire étant sorti, le compte administratif est mis aux voix par la première adjointe, il est adopté à l'unanimité.

Vote du compte de gestion du Trésorier : Les chiffres du compte de gestion du trésorier sont rigoureusement identiques à ceux du compte-administratif de la commune. Le Compte de gestion du trésorier est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats du compte administratif 2017 au budget primitif 2018 : Décision, à l'unanimité de répartir l'excédent de 981 559,29€ en deux parties : 415 688,39€ en investissement pour couvrir le déficit global d'investissement de 280 121,13€ et les restes à réaliser de 135 567,26€. 565 870,90€ en fonctionnement.

Vote du taux des taxes communales : Proposition de majorer de 1% les taux des trois taxes communales. Le taux de la Taxe d'Habitation (TH) passera de **6,15%** à **6,21%**, le taux moyen départemental étant de 21,27% et le taux plafond de 52,75%. Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) passera de **15,71%** à **15,87%**, le taux moyen départemental étant de 28,29% et le taux plafond de 68,63%. Le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) passera de **49,96%** à **50,46%**, le taux moyen départemental étant de 60,51% et le taux plafond de 148,68%. La proposition de majorer les taux de 1% est adoptée à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2018 : La section de fonctionnement est arrêtée à 2 326 345,90€ en dépenses et en recettes. Elle inscrit un prélèvement de 640 363,63€ pour alimenter la section d'investissement.

La section d'investissement est arrêtée à 1 282 630,02€ en dépenses et en recettes. Les investissements principaux seront : 40 000€ pour l'étude des seuils de l'Agny, 70 000€ en voirie, 55 000€ en bâtiments, 10 000€ en hydraulique, 32 000€ en acquisition de divers matériels et outillages, 47 344 pour la révision du PLU, 15 000 au cimetière notamment pour l'installation d'un nouveau columbarium, 400 000€ pour la construction du DOJO et un début de financement de 45 000€ pour la rénovation du stade des Mûriers.

Le budget primitif 2018 est adopté par 14 voix pour et 3 abstentions.

Vote des subventions aux associations pour 2018 : Vote à l'unanimité des subventions pour un montant de 15 640,00€ pour les associations de la commune et de 2054,00€ pour les associations d'intérêt général hors de la commune.

Associations locales: Acca 150.00, Alep art et culture 500.00, Alep plein air 455.00, Alep matériel (au titre de cotisation) 50.00, Alep yoga 75.00, Amicale des sapeurs-pompiers 760.00, Association de protection de l'église de Vermelle 500.00, Badminton 150.00, Basket club 2100.00, Groupe des retraites sportifs de Nivolas 150.00, Coopérative scolaire 75.00, Club Sportif Nivolésien 2500.00, Cyclo club 150.00, Don du sang 150.00, Espoir Gymnique Nivolas 2100.00, Fnaca 150.00, Gym adultes Nivolas 150.00, Hatha yoga énergie 100.00, Jardins des ravinaux 150.00, Judo 600.00, Noir d'argent 150.00, Pétanque club (loisirs) 100.00, Pétanque 38 200.00, Chorale en plein chœur 100.00, Si on chantait 75.00, Sou des écoles de Boussieu 1000.00, Sou des écoles de Nivolas 2300.00, Tennis club 700.00.

Association d'intérêt général : Association des familles et amis Delphine Neyret 150.00, Afsi 250.00, Bibliothèque du Centre Hospitalier de Bourgoin Jallieu 100.00, Centre régional Léon Bérard (association d'aide aux familles) 300.00, Chambre des métiers de l'Isère 336.00, Dden 30.00, Fondation du patrimoine 100.00, Les restos du cœur 350.00, Mfr la Grive 48.00, Seve 150.00, Secours Populaire Français (section de Bourgoin-Jallieu) 150.00, Soleil de clown 50.00, Udai 46.00

Vote de la subvention au CCAS – Vote à l'unanimité d'une subvention d'un montant de 13 000 € pour 2018.

Participation au groupement d'achat du SEDI pour la fourniture d'électricité : Depuis le 1^{er} janvier 2015, les collectivités territoriales doivent contracter une offre de marché après mise en concurrence avec le fournisseur d'énergie de leur choix, pour les contrats supérieurs à 36 Kva (Kilovoltampères). La commune a passé un marché avec EDF qui arrive à son terme. Il convient de passer un nouveau marché de trois ans. Proposition d'adhérer au groupement de commandes mis en place par le SEDI (Syndicat Départemental de l'Energie de l'Isère) depuis le 15 septembre 2014 pour organiser le marché de fourniture d'électricité. (unanimité)

Mise à disposition du Foyer à la CAPI pour la halte-garderie itinérante : Actuellement, la commune met à la disposition de la CAPI, le foyer le vendredi de 9h à 17h, pour organiser la halte-garderie itinérante. Le jeudi, la halte-garderie est accueillie à Saint-Alban de Roche. Mais le local sera indisponible pour un an pour cause de travaux. Proposition d'accueillir la halte-garderie itinérante le jeudi et le vendredi. La CAPI prendra en charge une demi-heure de ménage la jeudi et le vendredi en fin de séance. (unanimité)

Mission de la Poste pour vérification de dénomination et numérotation des rues : Un pré diagnostic a été réalisé afin de pouvoir desservir chaque habitation avec la fibre optique. Il ressort que nous avons un différentiel de 15% de mauvais adressage. Pour aller au bout, il est nécessaire de recourir au savoir-faire de la Poste dans ce domaine. Devis pour 3,5 jours de travail comprenant : un audit conseil de fiabilisation des adresses, la réalisation d'un plan d'adressage pour un montant de 2 520,00€ TTC. La proposition de la Poste est acceptée par 12 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

Choix d'un maître d'œuvre pour la rénovation du Stade des Mûriers : Deux maîtres d'œuvre ont été consultés, Alain Furodet de BECO (Bureau d'Etudes de Construction d'Ouvrages) et Pierre Robin de Archisport. Seul Archisport a répondu à la demande complète de la commune intégrant le diagnostic des zones d'affaissement et la réalisation d'un APS-APD pour établir les demandes de subventions. Pour les missions identiques (Pro/DCE – ACT- VISA-DET-AOR) la proposition de Archisport est à 6 600€ HT et celle de BECO à 8 000€. Proposition de retenir la proposition de Archisport à laquelle il conviendra d'ajouter les missions auxquelles BECO n'a pas répondu. La proposition d'Archisport est adoptée par 7 voix pour 6 contre et 4 abstentions.

Modification du règlement intérieur du Centre Aéré : Décision, à l'unanimité d'intégrer les mini-camps dans la déclaration à la DDJS et de prévoir une participation de 2,00€ par nuitée qui sera facturée avec l'inscription.

Modification du règlement de location des salles : La caution est portée à 500€. Le foyer n'est loué que si le demandeur a parmi les invités, une personne à mobilité réduite justifiant de ne pas pouvoir monter les escaliers. Pour les manifestations à caractère familial, installer la salle à partir du samedi à 13h00. (unanimité)

Fête des mères : La fête sera élargie également à tous les nouveaux arrivants dans la commune et elle se déroulera le vendredi 25 mai à partir de 18h30 à la salle des fêtes avec la participation de la chorale.

CCAS : Proposition de dénoncer la convention actuellement en vigueur avec l'ADPA afin de mettre à plat les relations de la commune avec cette association.

Conseil Municipal d'Enfants : Il est fait un retour sur les deux commissions mises en place, la commission solidarité et la commission environnement. Un travail a été démarré sur l'élaboration d'une charte portant sur quatre axes : le respect, la sécurité, la solidarité et le plaisir.

Déclarations préalables :

Frédéric Hustache : parcelle AB 304, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, pour réfection de toiture et isolation par l'extérieur d'une maison 105, impasse des Rosiers.

André Salomon : parcelle C 798, en zone Nh au PLU, pour construction d'un abri de jardin, 58, chemin de la Vignole

Thomas Paya : parcelle AE 578, en zone Ub au PLU pour pose d'une pergola en bois non couverte, 119, rue Jean Jaurès

Arnaud Bonnevie : parcelles AH 377, 372, en zone Ua au PLU, pour mise en place d'une clôture, 19 allée du Merlot

Bernard Eloud : parcelle AB 462, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, pour réfection de la toiture, 48, impasse des Bleuets.

Permis de construire :

Commune de Nivolas-Vermelle : parcelle C 306, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, pour extension du gymnase afin de construire une salle d'arts martiaux, 144, rue de la Liberté.

Dofimo : parcelle AB 421, en zone Ua au PLU, blanc et bleu Bi' au PPR, pour aménagement de 5 appartements dans une ancienne grange. 196 avenue de Ruffieu

SEMCO : parcelle AC 450, en zone AUi au PLU, pour construction d'un bâtiment d'activités rue du Vernay

Ad'Invest : parcelle A 53, en zone AUbOA3 au PLU, bleu Bg2 au PPR, pour construction de quatre logements de T3 en deux maisons individuelles, 53 chemin du petit Loup.

Killian Merzougui : Parcelles A 68, 71,72 en zone Nh et Nc au PLU, Bleu Bgs et Bg2 au PPR, pour transfert d'un permis de construire de deux maisons 90, chemin des Bottes.